

mag' agglo

Le magazine de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud



MEILLEURS VOEUX !

JANVIER
2024
N° **23**



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

L'année 2023 se termine laissant place à 2024, nouvelle année charnière dans l'élaboration de notre politique communautaire. Après la création de notre Communauté d'Agglomération, il nous appartenait de créer une méthodologie de travail nous permettant d'apporter le meilleur du service public à nos concitoyens.

Par ces lignes, je tiens à remercier l'ensemble des maires et des élus pour leur confiance et pour le travail réalisé depuis des mois dans leurs délégations structurantes pour notre territoire. Je mesure pleinement l'investissement de chacun dans ce qui nous rassemble et nous anime, la gestion et la vision de notre Communauté d'Agglomération.

Si je regarde l'année 2023, nous pouvons nous remémorer l'excellent travail réalisé autour du Projet de territoire qui avait vocation à nous faire réfléchir sur l'essence même de notre Communauté d'Agglomération, savoir ce qui nous constituait en une seule entité, déterminer ce qui nous rassemblait et écrire, ensemble, les nouveaux chapitres de notre territoire. Ce travail réalisé, il nous appartient désormais de l'initier et de le concrétiser.

C'est la pertinence même de notre Communauté d'Agglomération, être en mesure de porter des grands projets et de pouvoir être au plus près de vos besoins du quotidien.

N'ayons pas peur de le dire et de le rappeler, c'est pour être plus attractif et plus armé devant les enjeux conjoncturels que nous nous sommes rejoints au sein de cette Communauté d'Agglomération.

L'année 2024 sera la consécration de la réfection du gymnase Bradfer afin de permettre à nos clubs sportifs d'exercer dans les meilleures conditions possibles.

L'année 2024 sera la prise en charge par la Communauté d'Agglomération de la canalisation d'eau de Neuville qui aura vocation à améliorer de manière considérable notre réseau et ainsi être le plus vertueux possible.

L'année 2024 sera l'occasion pour notre territoire de dévoiler des processus d'accompagnement économique audacieux et de concert avec l'ensemble des parties prenantes du monde économique afin de prendre pleine mesure de ce que nous entrevoyons derrière le terme attractivité économique.

L'année 2024 sera également, comme vous le verrez, dans ce magazine, l'occasion pour notre Communauté d'Agglomération d'être encore mieux armé dans la gestion de nos déchets et notamment des fermenticides.

Vous le voyez, de nombreux projets d'envergure pour notre territoire. En tout état de cause, vous pouvez être certains de la détermination de l'ensemble de vos élus pour mener à bien ces actions et ainsi contribuer à vous offrir le meilleur pour l'avenir.

Martine Joly,
Présidente de la Communauté
d'Agglomération Meuse Grand Sud

Sommaire



Communauté d'Agglomération
Meuse Grand Sud
12, rue Lapique
55000 BAR-LE-DUC
DIRECTRICE DE PUBLICATION :
Martine JOLY
RÉDACTRICE : Sevim TURAN
communication@meusegrandsud.fr
PHOTOS : service communication
CRÉATION GRAPHIQUE : service
Communication
IMPRESSION : Digit'Offset
DÉPÔT LÉGAL N° ISSN : 2270-2679
• à parution
DISTRIBUTION : Groupe Milee

- 04** **RETOUR SUR**
Hommage à Monsieur Jean-Claude MIDON
- 06** **PORTRAIT DE COMMUNE**
La commune de Resson
- 08** **L'AGGLO ET VOUS**
PLUI
- 10** **ILS FONT L'AGGLO**
Le transport à la demande
- 12** **L'AGGLO ET VOUS**
Compostage : le tri...
- 14** **Eaux : cuves de récupération**
- 15** **Concours de fleurissement**
- 16** **Bilan des équipements culturels**
- 18** **Le développement économique**
- 20** **Sensibilisation sur les risques du PTC**
- 22** **À DÉCOUVRIR**
Pourquoi l'année commence le 1^{er} Janvier

- Escape game

Une soirée forte en émotion pour les 180 participants, avec une programmation digne des plus grands films d'horreur !
Rendez-vous à la prochaine édition, si vous en avez le courage bien évidemment !



@Médiathèques Meuse Grand Sud

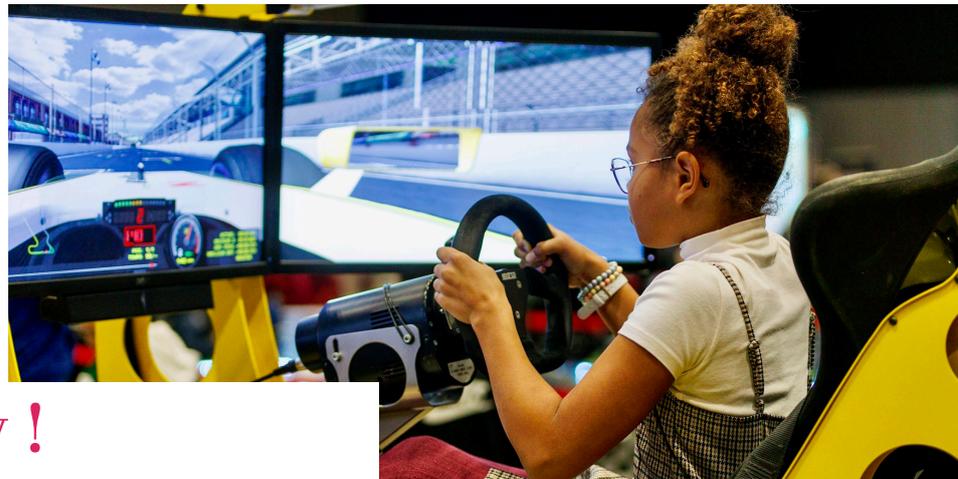


Contrat territorial Eau et Climat ! -

Martine JOLY, Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Jean-Christophe INGLARD, Directeur territorial vallées de Marne de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et Gérald MICHEL Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud délégué à l'Eau et Assainissement, ont signé la convention « **Contrat territorial Eau et Climat** ».

Le « **Contrat territorial Eau et Climat** » engage des enjeux importants pour la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et l'Agence de l'Eau notamment sur la protection de la ressource en eau potable et la gestion à la source des eaux pluviales.

@meusegrandsud



- Gaming Day !

Comme chaque année, l'équipe du Gaming Day a donné rendez-vous aux geeks le 25 novembre dernier à La Barroise à Bar-le-Duc. Un réel succès pour cet évènement qui a accueilli plus de 2 300 personnes.

@labarroise



ALBUM PHOTOS !



■ Charte d'engagement Programme National Nutrition Santé (PNNS)

Martine JOLY, Présidente de la Communauté d'Agglomération et Fatima EL HAOUTI, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud déléguée à la Santé, ont souhaité poursuivre leur engagement en signant la charte « **Villes actives du PNNS** » avec Céline PRINS, déléguée de l'Agence Régionale de Santé Grand Est en Meuse, en novembre dernier.

La charte vise à mobiliser les collectivités sur l'importance de la nutrition comme déterminant de santé.

X @meusegrandsud



Hommage à Monsieur Jean-Claude MIDON

Maire de Velaines et Conseiller communautaire



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, la disparition de notre collègue et ami Jean-Claude MIDON.

Jean-Claude MIDON était maire de Velaines et défendait avec brio les intérêts de ses administrés.

Il avait cet esprit de clairvoyance et de pugnacité qui firent de lui un bon maire et un collègue apprécié de tous au sein du Conseil d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Il a été une des chevilles ouvrières de la création et de la pérennisation de notre instance et nous lui en sommes, collectivement, plus que reconnaissant.

Sa disparition nous attriste profondément.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à l'ensemble de sa famille et de ses proches.



La commune de RESSON

Resson, commune située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, a su garder son image de « village bucolique » où il est encore possible de vivre dans une certaine quiétude. Le village compte à ce jour 384 habitants (INSEE) qu'on appelle les Ressonnais et les Ressonnaises.



PORTRAIT DE COMMUNE

Côté histoire

Le village de Resson est issu de deux hameaux : la grande Resson et la petite Resson.

Resson, comme la plupart des villages en Lorraine, a connu des périodes difficiles marquées par la misère, les guerres et les épidémies. Mais le début du XVII^e siècle fut certainement l'époque la plus douloureuse de son histoire ! Ainsi, en 1633, une peste terrible amenée d'abord de Hongrie vers l'Allemagne, puis la France, a fait 500 victimes à Resson selon les écrits d'Emile JOSSE, instituteur meusien né en 1848, qui a enseigné pendant 23 ans à Resson, et qui a inscrit son nom dans l'histoire de la commune.

En ce qui concerne l'origine du nom de la commune, « RESSON », elle remonterait à 1220 (selon la carte de Jean d'Heurs), et l'éponyme serait germanique RISO... RUISSEAU... RESSON.

Le conseil municipal

Hervé VUILLAUME, Maire
Olivier NICOLAS, 1^{er} Adjoint
Benjamin TOLETTI, 2^e Adjoint
Luc ROYER, 3^e Adjoint
Virginie HUGARD, Conseillère déléguée
Dorine CACHIER, Conseillère municipale
Charlie FIRION, Conseillère municipale
Franck MARTINS, Conseiller municipal
Eric PARISOT, Conseiller municipal
Stéphanie ROGUET, Conseillère municipale
Patrice VIRFOLLET, Conseiller municipal



L'Agglo à vos cotés

- Le **transport** : 5 abonnements en transport à la demande réguliers et 49 scolaires inscrits au réseau TUB.
- La **culture et les loisirs** :
 - **CIM/CLEM** : 4 élèves de la commune sont inscrits.
 - **médiathèques** : 35 Ressonnais inscrits aux médiathèques, soit 16 adultes et 19 jeunes de moins de 18 ans.
 - **piscines** : à Bar-le-Duc, 5 enfants inscrits en école de natation et 3 personnes inscrites à l'aquagym. A Ligny-en-Barrois, 4 personnes sont porteuses d'une carte annuelle 10 entrées, 1 personne inscrite à l'aquagym et 1 classe de 13 élèves (école des 3 cailoux).
- Les **déchets** : ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre. Collecte des encombrants sur rendez-vous.
- Les **aides du fonds de concours 2022** : réfection des voiries, à la suite d'une catastrophe naturelle. Fonds de concours de 15 940,50 € pour une réfection à 106 270 €.

MAIRIE Infos pratiques

📍 1 place Martin Contentot
55000 RESSON
✉ mairie.resson@wanadoo.fr
☎ 03 29 79 28 68

Les horaires d'ouverture de la mairie

Le mercredi de 18h00 à 19h00
Le vendredi de 11h00 à 12h00





Donnez votre avis sur le PLUi et RLPI !

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud souhaite recueillir votre avis ! Dans cet objectif, des registres de concertation sont à votre disposition dans les mairies des 33 communes du territoire et au siège de la Communauté d'Agglomération (12 rue Lapique – Bar-le-Duc).

Vous pouvez également contribuer aux registres électroniques, aux adresses :

- **PLUi** : registre-plui@meusegrandsud.fr
- **RLPi** : registre-rlpi@meusegrandsud.fr

Enfin, vous pouvez faire part de vos habitudes de déplacement afin d'alimenter le PDMS, en répondant au questionnaire suivant :

<https://forms.gle/PhSp5SxnGpo6V9fm8>



La Communauté d'Agglomération poursuit l'élaboration du PLUi



L'AGGLO ET VOUS

Après avoir réalisé un diagnostic du territoire en 2022, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a établi en 2023 le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui fixe les objectifs et orientations de développement à l'horizon 2040.

Bilan de l'année 2023 sur les actions menées

La collectivité a mis en œuvre une stratégie de communication dans l'objectif d'informer le plus large public sur le dispositif. En plus, d'une campagne de communication digitale sur les réseaux sociaux, numérique sur les sites Internet et dans les supports papier (Bar Info et Mag Agglo), la collectivité a complété sa communication en allant à la rencontre du public !

Quatre réunions publiques ont été organisées au mois de septembre 2023, notamment à Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Tronville-en-Barrois et Robert-Espagne, afin d'échanger avec les habitants du territoire sur les éléments de diagnostic et les grands enjeux du projet de PADD.

Par ailleurs, à la rentrée 2023, les conseillers municipaux du territoire ont été appelés à débattre sur le sujet, avant l'organisation d'un débat en Conférence des Maires le 9 novembre dernier et en Conseil communautaire le 7 décembre 2023.



Focus sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD constitue le projet de territoire commun aux 33 communes de l'Agglomération, en réponse aux défis environnementaux, économiques, démographiques et sociaux. Il repose sur quatre axes :

- **axe 1** : accompagner l'attractivité résidentielle du territoire,
- **axe 2** : impulser une dynamique de développement économique et touristique,
- **axe 3** : renforcer l'accessibilité du territoire à toutes les formes de mobilités,
- **axe 4** : préserver la qualité du cadre de vie, vecteur de l'image du territoire.

En 2024, l'étape suivante sera d'engager le travail sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du futur PLUi. Il est à ce jour prévu d'arrêter le document en début d'année 2025, pour une entrée en vigueur en début d'année 2026.

Le RLPi et le PDMS

En parallèle du PLUi, la collectivité élabore un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) est un document d'urbanisme qui fixe, par zone, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseignes. Quatre réunions publiques de présentation de la démarche ont été organisées au mois de septembre.

Le Plan de Mobilités Simplifié (PDMS) vise à construire une feuille de route en matière de mobilité à l'échelle du territoire, avec l'ensemble des partenaires concernés. Il s'agit de considérer les déplacements en articulant toutes les formes de mobilités : transport en commun, voiture individuelle, covoiturage, vélo, marche...



Plus d'informations

www.meusegrandsud.fr



Transport à la demande : Meuse Grand Sud s'engage pour la mobilité !



ILS FONT L'AGGLO

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a en charge la mise en œuvre des services de transports en commun dans les 33 communes. Elle a confié au groupe Transdev la délégation de service public pour la gestion du réseau « les Transports Urbains du Barrois » afin d'offrir un service de déplacements performant, sécurisé et confortable à l'ensemble des habitants du territoire.

 **Le service Mobitub à Bar-le-Duc**

 **Sur Réservation**

TUB sur réservation : le droit à la mobilité pour tous les habitants de Meuse Grand Sud

C'est un service de transport à la demande intra-muros à Bar-le-Duc pour des usagers ne bénéficiant pas de lignes régulières à proximité.

Le fonctionnement
Du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Réservation jusqu'à 1h30 avant l'heure de départ souhaitée aux horaires d'ouverture de l'agence, quelques instants suffisent pour préparer son voyage. Il dessert entre autres les quartiers de la Fédération, Marbeaumont, Petit-Juré, rue du Port et de la Zone de Salvanges. Depuis le 1^{er} septembre 2023, le service Mobitub dessert le quartier des « Terres de Véel » avec les arrêts : **Chemin de Tourteloup, Chalaide des Moulins, Cocrais, Château d'eau et Corotte.**

Le transport se fait depuis les arrêts Mobitub identifiés vers le cœur de ville de Bar-le-Duc.

Arrêts de dépose : « Allende-Gare » ou « Rochelle » avec des correspondances possibles avec les 4 lignes régulières aux arrêts « Allende-Gare », « Sébastopol-Gare » et « Rochelle ». L'arrêt « Cévennes » est depuis peu un nouvel arrêt de prise en charge et de dépose pour le service Mobitub.

Le service de transport à la demande « TUB sur réservation » permet de relier les communes de la Communauté d'Agglomération, qui ne possèdent pas de ligne de transport régulier, vers les deux villes-centres que sont Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois. Contrairement aux services classiques de transport, les itinéraires et les points d'arrêts des TAD sont fixés en fonction des réservations des usagers.

Le fonctionnement
Les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La réservation s'effectue au moins une demi-journée avant le déplacement. Il est possible de réserver un aller simple ou un aller/retour selon le besoin !





Gérard ABBAS, Vice-Président délégué à la Mobilité et à l'Habitat



Le transport à la demande en RÉSUMÉ

Simplicité

Réservation facile et accessible à tous auprès de l'agence TUB au 03 29 45 45 45 aux horaires d'ouverture de l'agence :

- lundi : 14h00 à 18h00 ;
- mardi à vendredi : 9h30 à 12h30
14h00 à 18h00 ;
- samedi : 9h30 à 12h30.

Le coût du ticket Mobitub Solo est de 2 € (à acheter auprès du conducteur) et 1 € (à partir de deux personnes sur une même course).

Sérénité

Lors de la réservation, il faut indiquer

- nom et numéro de téléphone ;
- date et heure du déplacement ;
- arrêt de montée et arrêt de destination.

Au moment de la réservation, pensez également à réserver votre trajet retour !

Le jour du déplacement

Se rendre à l'arrêt 5mn avant l'horaire de prise en charge. Ce service est un transport collectif : il ne saurait être apparenté à un taxi. Sa vocation est de regrouper plusieurs personnes dans un même véhicule. De ce fait, il est possible que :

- l'horaire de prise en charge ou de dépôt soit décalé pour le rendre compatible avec une autre demande et permettre un enchaînement.
- le circuit le plus direct peut connaître une déviation pour prendre en charge un client supplémentaire et ainsi regrouper les courses.

A SAVOIR :

L'obtention d'un ticket TAD peut vous permettre de réaliser gratuitement une correspondance avec une ligne régulière pendant une heure à compter de l'heure d'achat du ticket TAD.

Pourquoi la mobilité est un enjeu important pour la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ?

C'est un défi que Meuse Grand Sud relève chaque jour en proposant une large offre de transport sur son territoire. Se déplacer au quotidien pour travailler, pour ses loisirs ou pour quelque raison que ce soit, est un élément essentiel pour chacun. Il s'agit aussi d'un enjeu important pour la collectivité afin de rester un territoire attractif qui fait évoluer son offre de transport : comme nous venons de le faire avec une extension de l'offre de TAD et la création de 5 nouveaux points d'arrêts Mobitub sur le quartier des Terres de Véel. Ceci vient en complément de notre offre de transport régulier.

Quel type d'utilisateur ou d'usage est ciblé par le Transport à la Demande ?

Tout le monde ! Nous n'écartons personne. Ce service concerne les actifs, les retraités, les PMR, mais aussi les usagers qui veulent ponctuellement utiliser ce service car ils ne bénéficient pas de la desserte d'une ligne régulière à proximité de leur domicile.

Quels sont les avantages de ce service ?

Le premier avantage est de répondre aux besoins de mobilité des usagers et de constituer un outil d'équité sur un service partagé de transport. Le deuxième avantage est l'amplitude horaire de fonctionnement du service qui couvre une bonne partie de la journée tout en s'adaptant aux besoins des usagers. C'est également un service de proximité : la multiplicité des points d'arrêts facilite l'usage au service puisque chaque commune n'étant pas desservie par un transport régulier est concernée par ce service. Enfin, ce service est attractif pour les usagers puisque le tarif est dégressif selon le nombre d'usagers à bord du véhicule.

Zone1 - Direction Bar-le-Duc - les communes de prise en charge : Val d'Ornain, Chardogne, Vavincourt, Behonne, Rumont, Petit-Rumont, Naives-Rosières, Beurey-sur-Saulx, Robert-Espagne, Trémont-sur-Saulx, Combles-en-Barrois, Resson, Loisey, Culey, Silmont, Guerpont, Salmagne, Tronville-en-Barrois (lotissement des Combles).

Arrêts de dépôt : Bar-le-Duc - Rochelle / Bar-le-Duc - Allende / Bar-le-Duc - Centre Hospitalier / Bar-le-Duc - Grande Terre / Bar-le-Duc - Parc Bradfer / Bar-le-Duc - Petit Juré / Fains - Pré Hugot / Savonnières-dvt-Bar - ZAC de Savonnières / Véel - Domaine du Golf.

Zone 2 - Direction Ligny-en-Barrois - les communes de prise en charge : Chanteraine, Givrauvail, Menaucourt, Naix-Aux-Forges, Longeaux, Nantois et Nant-le-Grand.

Arrêts de dépôt : Ligny - Aouisses / Ligny - Cimetière / Ligny - Eglise / Ligny - Etats-Unis / Ligny - Ballastière / Ligny - Maison de Santé / Ligny - Bel Air / Ligny - Jean Jaurès / Ligny - CTM.

Plus d'informations

AGENCE TUB

- 📍 6 Place de la république
55000 BAR-LE-DUC
- ☎ 03 29 45 45 45
- 🌐 www.bus-tub.com



Compostage : le tri s'accélère sur le territoire



L'AGGLO ET VOUS

Vous vous interrogez sur la nouvelle loi applicable au 1^{er} janvier sur le tri des biodéchets ?

Depuis plusieurs semaines tout le monde évoque « l'obligation de compostage pour tous ». Pour plus de précisions, cette effervescence est due à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 de la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) publiée en février 2020. Celle-ci stipule en fait **l'obligation générale pour toutes les collectivités de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets** pour leurs habitants. Notre agglomération, au sein de laquelle nous menons une politique ayant pour objectif la réduction des déchets, n'a pas attendu cette loi pour mettre en place cette habitude vertueuse et **distribue des composteurs individuels sur le territoire depuis 2003 déjà**. Nous profitons juste que ce sujet soit désormais d'actualité pour encore accentuer nos efforts.

Les biodéchets sont tous les déchets alimentaires de cuisine et de table et les déchets végétaux, donc tous les restes des préparations culinaires et des assiettes de chacun, les restes de repas des particuliers et des cuisines de restaurants, cantines, bureaux, et les déchets issus des tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles d'arbustes, de haies.



Tous ces biodéchets, lorsqu'ils finissent dans les poubelles classiques, sont ensuite incinérés.

En France, les biodéchets représentent encore environ un tiers du contenu des poubelles classiques des ménages alors qu'ils peuvent être facilement transformés en compost par chaque individu, afin d'éviter qu'ils soient incinérés comme le reste des déchets résiduels. L'objectif final de la loi AGEC est bien de ne plus pratiquer l'incinération, ni l'enfouissement des biodéchets.

Les biodéchets sont une vraie ressource à valoriser pour la planète et leur tri a **4 enjeux majeurs pour le développement d'un territoire**.

- **Le retour au sol** : le compost sert pour les cultures agricoles et de jardins, pour nourrir naturellement les sols et permet d'éviter les engrais chimiques.
- **Eviter les pollutions** : les biodéchets étant composés de 60 % d'eau, les transporter pour aller les brûler n'est pas écologique et leur transport est également une source de pollution.
- **La réduction des ordures ménagères et la maîtrise des coûts de gestion des déchets** car le tri des biodéchets allège d'1/3 le bac d'ordures ménagères.
- **La production d'énergie** : à terme, il pourrait être envisagé, mais ce n'est pas le cas pour le moment, de procéder à la méthanisation des biodéchets qui, en produisant du biogaz pourraient être utilisés comme carburant et énergie de chauffage.

Pour généraliser le tri, **chaque collectivité est libre de définir une organisation qui convient le mieux aux spécificités et aux besoins de son territoire** : porte à porte, apport volontaire, composteurs collectifs et individuels, et doit accompagner les habitants sur ce nouveau geste. Notre Agglomération, compétente dans la gestion des déchets, agit tout au long de l'année pour accompagner les habitants au quotidien.



La Communauté d'Agglomération a, depuis de nombreuses années, développée une politique de réduction des déchets forte mais en maintenant un objectif d'économie circulaire et d'impact réduit sur l'environnement.

De nombreuses actions ont été réalisées au cours de ces dernières années par ses services pour la gestion des fermentescibles : **vente de composteurs et de lombricomposteurs à prix préférentiels, prêt de broyeurs à végétaux, proposition de sites de compostage pour l'habitat collectif ou encore animations sur le gaspillage alimentaire.** Même si ces actions restent tributaires de la volonté du public et des communes membres, c'est un sujet qui progresse de manière constante sur le territoire !



La mise en œuvre de la TEOM-incitative au 1^{er} janvier 2023 a déjà permis de réduire fortement la part fermentescible des ordures ménagères et d'augmenter le tri des recyclables. Au 1^{er} décembre 2023, ce sont 20 % de tonnes d'OMR en moins et 8 % de tonnage de tri supplémentaire. Il y a encore une marge de progression supplémentaire sur la part fermentescible, des caractérisations seront réalisées au 1^{er} trimestre 2024 pour définir les tonnages de biodéchets encore présent dans les OMR.



L'Agglomération s'est préparée à cette obligation du 1^{er} janvier et accélère le mouvement en visant 4 grandes cibles.

1 La lutte contre le gaspillage alimentaire : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ! L'Agglomération prévoit la mise en œuvre d'une forte action de lutte contre le gaspillage en 2024 afin de limiter les restes alimentaires consommables ou les denrées périssables.

2 Le compostage individuel : la gestion de proximité est la solution privilégiée sur notre territoire à la vue de sa configuration. Depuis 2003, de nombreux composteurs ont déjà été vendus à prix préférentiels. Au total, plus de 31 % des ménages sont actuellement équipés.

3 Le compostage collectif : à déployer quand un espace vert public (parcs, jardins publics...) ou privé (petits extérieurs) est disponible. Cette solution de gestion collective a l'avantage de valoriser des biodéchets directement sur place avec le même objectif de sobriété : pas de collecte ni de transport. Pour les personnes habitant en appartement donc, l'Agglo va accélérer le déploiement de composteurs collectifs en lien avec les bailleurs, les syndicats, qui devront ensuite mettre en place des règles simples d'utilisation et de gestion collective de leurs composteurs. Nous avons l'exemple aujourd'hui avec plusieurs composteurs mis en place et qui fonctionnent bien : 6 sites de ce type ont déjà été installés en pied d'immeuble à Ligny-en-Barrois et Robert-Espagne, et des dizaines d'autres seront déployés en 2024 en partenariat avec les communes. Cette solution concerne l'ensemble des communes de l'Agglomération.

4 La collecte en points d'apport volontaire : comme pour le verre ou les vêtements, ce type de collecte permet une solution de tri et de valorisation des biodéchets pour des personnes ne pouvant pas utiliser de composteurs collectifs ou individuels ou à des endroits où il n'est pas possible d'en avoir. Il permet de toucher d'autres types de population comme les habitants des hypers-centres. Un test de mise en place de points d'apport volontaire pour les zones plus urbaines en 2024, sur le même système que les autres bornes d'apport, va permettre de vérifier la faisabilité et la pérennité du projet. Cette solution est à l'étude mais se heurte à certaines problématiques propres à notre territoire. Notamment, l'éloignement de l'usine de traitement, puisque la plus proche se situe actuellement à Toul. Cette distance réduit, voire annule, l'intérêt environnemental et financier du tri des biodéchets à la source car cette solution coûterait plus cher à l'Agglomération que de maintenir ses déchets sur le flux ordures ménagères.

Meuse Grand Sud vous propose des cuves de récupération d'eau de pluie à tarif réduit !

L'AGGLO ET VOUS

Vous souhaitez valoriser vos eaux pluviales en faisant l'acquisition d'une cuve de récupération d'eau de pluie ?

C'est le moment ! Avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Meuse et la participation de la Communauté d'Agglomération, nous vous proposons la vente* à tarif réduit de deux modèles de cuves de récupération d'eau de pluie, avec collecteur de gouttière.

MEUSE
GRAND
SUD
Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse



Réservoir «cubus»
1 000 L
Dimensions :
80 x 80 x 184 cm de hauteur
Tarif : 90 €

Cuve à eau cylindrique
510 L
Dimensions :
100 cm de diamètre x 110 cm de hauteur
support 80 cm de diamètre x 33 cm de hauteur
Tarif : 35 €



Conditions d'accès à l'opération

- Être résident de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.
- Opération limitée à une cuve par foyer.
- Retrait de la cuve au magasin Bricomarché (40 rue de Bar à FAINS-VÉEL), après règlement préalable à la Communauté d'Agglomération à partir du 22 janvier 2024 et au plus tard le 31 mars 2024, sur présentation du bon de retrait fourni par la Communauté d'Agglomération.

Pour le transport de la cuve, il sera possible de louer une camionnette auprès du magasin, sous réserve des conditions tarifaires appliquées par Bricomarché : 1 euro/km, tarif non compris dans l'offre d'achat de la cuve, à régler directement auprès du magasin.

Pourquoi la Communauté d'Agglomération encourage cette action

En participant à la réutilisation des eaux de pluie, la Communauté d'Agglomération s'engage sur une solution durable et gagnante pour tous en restituant la goutte d'eau près de son point de chute et en profitant des bénéfices qui y sont liés ! Cette gestion « à la source » des eaux pluviales revêt de nombreux avantages :

- favorise l'infiltration ou la réutilisation « in situ » en restituant l'eau au plus près de son point de chute (intégration au cycle de l'eau « naturel ») ;
- réduit le ruissellement des eaux de pluie et limite la concentration en polluants ;
- limite l'apport d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, particulièrement en cas d'orage ;
- contribue à la réduction du risque d'inondation.

Plus d'informations

- ☎ 03 29 79 56 10
- ✉ macuvedepluie@meusegrandsud.fr
- 📍 35 rue du Docteur Nève à BAR-LE-DUC

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

*(dans la limite des stocks disponibles)

Concours d'Aménagement et de Fleurissement : les résultats pour l'édition 2023 !



L'AGGLO ET VOUS

Organisé chaque année, le concours d'Aménagement et de Fleurissement a pour ambition de récompenser les initiatives des habitants du territoire pour le fleurissement de leurs jardins, balcons, fenêtres, murs, cours et terraces.

Le concours ancré sur le territoire !

Le Concours d'Aménagement et de Fleurissement a été créé dans les années 20 à l'initiative de la Société Horticole de Bar-le-Duc et des Environs. Depuis 2014, ce concours a été élargi au territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. La Société Horticole de Bar-le-Duc et des Environs, partenaire privilégié de cette action, apporte toute son expertise botanique.

Le Concours d'Aménagement et de Fleurissement a pour double objectif :

- de développer et de promouvoir le fleurissement afin d'améliorer le cadre de vie dans les 33 communes de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud,
- de rendre le territoire plus attractif aux yeux des touristes et donc plus accueillant.

Les résultats pour cette édition 2023 !

Cette année, 43 habitants de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ont participé au concours. Un chiffre qui traduit bien l'attachement des habitants pour l'entretien de leur jardin et le fleurissement du territoire. Le jury, organisé par la Société Horticole de Bar-le-Duc et des Environs, a examiné les jardins en juin et a délibéré de la manière suivante :

Dans la catégorie JARDIN

- 1^{er} PRIX :** Mme DAILLY Anne-Marie à GIVRAUVAL
- 2^e PRIX :** Mme AUBRIOT Paulette à FAINS-VÉEL
- 3^e PRIX :** Mme ANCEMENT Danièle à LONGEVILLE-EN-BARROIS

Dans la catégorie BALCON

- 1^{er} PRIX :** Mr et Mme JEANNESSON à CHARDOGNE
- 2^e PRIX :** Mme SOYER Bernadette à BAR-LE-DUC
- 3^e PRIX :** Mme DELLENBACH Odette à LONGEVILLE-EN-BARROIS

Dans la catégorie COMMUNES

- 1^{er} PRIX :** VELAINES
- 2^e PRIX :** CHARDOGNE

Le jury s'appuie sur un cahier des charges où figurent les différents critères de classement, valorisant notamment la présence de gressiers dans les aménagements.

Samedi 21 octobre 2023, une cérémonie de remise des diplômes, lots et gains aux participants a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, en présence des élus de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. L'occasion de remercier les participants pour leur investissement et d'annoncer le maintien du concours pour 2024 qui sera organisé par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Le jury et les élus ont reconnu le travail accompli par l'ensemble des participants.

Bravo à tous !

Équipements culturels : une activité en constante évolution !



Expositions, ateliers créatifs, concerts, rencontres d'auteurs, spectacles et accueils de classes...

L'année 2023 a été riche en activités pour le Musée barrois, les Médiathèques, La Barroise et le Cim. Les équipes ont su réinventer les événements par la mise en place d'expositions hors-les murs, d'un service au plus proche des demandes du grand public et des publications sur les réseaux sociaux pour continuer à entretenir ce lien social si particulier avec toutes ses structures.

Les diversités culturelles font de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud un territoire riche qui invite chacun aux échanges et à la découverte des autres. C'est peut-être pourquoi la culture est si importante pour nous !

Médiathèques Communautaires



Les médiathèques communautaires de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois proposent tout au long de l'année, une large variété de documents à emprunter. Des livres bien sûr, mais aussi des CD, des vinyles, des partitions, des DVD, des livres audios, des liseuses, des livres numériques, des magazines et des ressources numériques en ligne.

- **35 417** entrées du 1^{er} janvier au 31 octobre 2023.
- **2 428** inscrits actifs.
- **84 077** prêts se répartissant du livre au DVD.
- **30** ateliers culturels permanents à destination des enfants (Tout petit je lis, Racontine, Bricolivre, Heure du conte) ont été fréquentés par **178** enfants.
- **13** ateliers culturels permanents à destination des adultes (Samedi Vinyles et Causerie en partenariat avec le CIM) ont été plébiscités par **54** personnes.
- **37** classes avec un total de **1 021** élèves ont été accueillies.
- **15** ateliers lecture ont bénéficié à **366** enfants accueillis dans les crèches de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.
- **11** expositions ont été visibles par les publics par exemple « Ô les filles : la nouvelle scène musicale féminine ».
- **4** rencontres d'auteurs ont été programmées notamment Valens Kabarari, témoin du génocide contre le peuple Tutsi du Rwanda en partenariat avec la librairie La Fabrique.
- **14** événements culturels ont été mis en œuvre par exemple : Nuit de la lecture programmée sur Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois avec **283** participants, chasse aux œufs avec **48** participants.

Musée barrois



- **3 509** « visiteurs », hors expositions hors-les-murs, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2022 !
- **80** classes touchées par des animations hors-les-murs, soit **2 006** enfants.
- **5** expositions hors-les-murs.
- **9** conférences, suivies par **447** personnes.
- **57** ateliers des Petits Ligier, suivis par **380** enfants, accueillis dans les Centres Socioculturels de Bar-le-Duc et aux Archives départementales de la Meuse.
- La participation aux événements nationaux : la Nuit des musées (création sonore de la Compagnie Les Mots du Vent, L'Inoui du musée) et les Journées européennes du patrimoine (participation à l'exposition de la médiathèque Jean-Jeuken, Patrimoine culturel immatériel : entre art du sport et savoir-faire local).
- **13** œuvres contemporaines acquises.
- **47** œuvres prêtées à d'autres institutions pour des expositions temporaires.
- Près de **2 000** objets ou ensembles d'objets récolés.

CIM

Conservatoire Intercommunal de Musique



- Accueil d'environ **1 500** utilisateurs par semaine (scolaires, amateurs et élèves du Cim) au total :
- Le CTEAC : près de **900** scolaires de la crèche au lycée.
- Pratiques amateurs encadrés : plus de **200** amateurs sont accueillis (Orchestre d'Harmonie, Chorales, Groupes de musiciens...).
- Près de **400** élèves viennent au moins 2 fois par semaine suivre des cours au Conservatoire de musique.
- Les pratiques collectives en réseau : orchestre symphonique, irish music ensemble.
- **354** personnes inscrites en **2023** (**176** enfants et **178** adultes) dont **324** inscrits sont issus du territoire Meuse Grand Sud.
- **9** concerts dans le cadre de la réalisation de projets (musique actu, concerts FM, ensemble vocal, OAE, Contemplabo) pour **640** spectateurs.
- **16** concerts des élèves à l'Auditorium pour **640** spectateurs.
- **11** concerts à l'extérieur du CIM (musique ancienne / classe d'orgue / fête de la musique / festival « Bar-le-Duc RenaissanceS » / Brasilocim) pour plus de **1 000** spectateurs.
- **1 concert** des élèves remise des certificats pour **80** spectateurs.
- **20** spectacles EAC / CTEAC pour **1 000** spectateurs.
- **8** spectacles Jeune Public pour **400** spectateurs.
- **7** concerts tout public programme/diffusion CIM - ACDIM pour **700** spectateurs.

- **30 000** visiteurs, spectateurs.
- **6** salons / conventions (Merry Christmas Tattoo Show, Gaming Day, Rock'n'Beer).
- **4** one man show / comédies (Laura Laune, Messmer, « C'est décidé je deviens une connasse »).
- **6** concerts (Maxime Le Forestier, A Night of Queen)...
- **5** soirées ballet-orchestre symphonique, cabaret (Carmina Burana, Cabaret Clara Morgane).
- **2** événements pour le jeune public (La reine des glaces, Baradize).
- **2** manifestations sportives (itinéraire des champions avec l'équipe de France de Judo).
- **2** événements atypiques (élections sénatoriales, coupe de France de tarot).

La Barroise accueille désormais des conférences de presse (Clara Morgane) et des castings d'émissions TV (Tout le monde veut prendre sa place).

Les événements privés tels que séminaires, assemblées générales ou autres cérémonies de vœux sont toujours accueillis à La Barroise.

La Barroise



Le développement économique gage d'un territoire dynamique



La performance économique génère du progrès social et un mieux vivre ensemble, c'est la raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud fait du développement économique sa priorité.

L'AGGLO ET VOUS

La stratégie territoriale de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Aujourd'hui, la stratégie est de rassembler l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, administrations, entreprises, associations, citoyens) autour d'une dynamique territoriale pour déployer les solutions promues par l'économie locale. Le modèle offre des opportunités de création de valeur tout en valorisant les potentialités et ressources locales.

Un réel soutien à l'économie locale

Soutenir l'économie locale et sa progression est un objectif indéniable de l'Agglomération, il suffit de faire parler les chiffres, en **2023** : **15** dossiers de subvention ont été validés pour un total de **41 917 €**.

Communes	Dossiers	Soit
BAR-LE-DUC	7	18 506,00 €
BEHONNE	2	pour la réalisation de travaux
COMBLES-EN-BARROIS	1	et 23 861,00 €
FAINS-VEEL	1	pour des investissements.
GIVRAUVAL	1	
LIGNY-EN-BARROIS	2	
LONGEAUX	1	

Quelques exemples de projets !

- **Les cabanes flottantes**, un projet d'hébergements insolites situés à Givrauval. La subvention a permis de réorganiser les travaux des cabanes pour répondre aux normes d'urbanisme. Montant de la subvention : **2 041 €**.

- **Le magasin Chlorophylle**, connu des Barisiens, a pu mettre aux normes les lieux (électricité, plâtrerie sèche, peinture) et rénover son espace d'accueil. Montant de la subvention : **2 496 €**.

- **Michel TP**, artisan dans le terrassement à Fains-Véel. L'aide de la Communauté d'Agglomération a permis de financer l'achat d'une pelle nécessaire pour son activité. Montant de la subvention : **5 000 €**.

Projet en réflexion : la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud souhaiterait mettre en place un nouveau dispositif d'aide dans un avenir proche !

Les aides auraient pour objectif de faciliter l'implantation, le développement et l'ancrage d'activités sur le territoire, en soutenant les investissements notamment immobiliers des entreprises ou porteurs de projets.

Avec le déploiement à venir du dispositif, la Communauté d'Agglomération renforcerait son rôle d'interface entre les entrepreneurs et les différentes structures institutionnelles (chambres consulaires, financeurs...), de la création d'entreprises aux phases successives de leur développement.

Objectifs en vue

Dans les conditions qui seraient fixées par la Communauté d'Agglomération et dans le respect du budget maximum alloué annuellement à ce dispositif, la collectivité souhaiterait ainsi :

- soutenir le développement des entreprises locales,
- accompagner l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire,
- inciter à l'émergence de nouvelles initiatives locales,
- renforcer l'attractivité du territoire,
- favoriser le maintien et la création d'emplois.

Des aides qui seraient adaptées à la demande des entreprises

Pour répondre au plus près des besoins des entreprises, le futur dispositif présenterait deux types d'aides :

- Avance remboursable (prêt à taux 0 %) : un prêt à taux 0 % sans garantie ni caution. Cette avance serait remboursable sur une durée allant de 2 à 6 ans avec un différé d'un an après la date de déblocage du crédit. La seule condition serait l'obtention d'un prêt auprès d'une banque.

• Aide à l'immobilier d'entreprise : les aides à l'immobilier d'entreprise pourraient prendre la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagements ou de bâtiments neufs ou rénovés. Une convention serait obligatoirement passée entre la collectivité et l'entreprise bénéficiaire directement ou le maître d'ouvrage public ou privé, qui en ferait alors bénéficier entièrement l'entreprise.

Conditions d'attribution : l'accès à ce dispositif d'aide serait conditionné à l'obtention d'une avance remboursable comme établie ci-dessus.

La CA Meuse Grand Sud a accompagné les entreprises à hauteur de 16 % du montant total de leurs investissements en 2023.

Plus d'information

- bâtiments disponibles, terrains
- contacts pour entreprendre



 www.meusegrandsud.fr

le site SODETAL vers un nouvel élan économique !

Un site stratégique d'une surface de **170 000 m²**, à proximité des infrastructures routières, du canal de la Marne au Rhin et à proximité du parc d'activités de Velaines, sera prochainement relié directement à la **RN4** grâce à la déviation de la **RN135**.

Redonner vie à cette friche est la préoccupation de la Communauté d'Agglomération depuis 2020. Les premières observations permettent de mieux connaître l'état du site et d'identifier différentes projections d'utilisation de cette friche. D'ailleurs, une étude vient d'être lancée pour choisir l'aménagement qui répondra au mieux aux attentes des acteurs économiques du territoire et de la collectivité.

Parmi les scénarii de réappropriation des lieux, l'implantation d'industriels semble la plus pertinente pour développer une activité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.



Sylvain Gillet,
Vice-Président délégué
à l'Économie et à la
Formation

1. Quel est l'ambition de la Communauté d'Agglomération dans sa stratégie économique pour 2024 ?

L'ambition économique de notre agglomération se veut résolument simple – nous souhaitons créer le meilleur écosystème possible pour le développement économique, qu'il soit endogène comme exogène. Pour cela, il nous faut donc pouvoir créer les conditions adaptées au monde économique d'aujourd'hui.

Pour l'endogène nous avons reconduit notre dispositif d'aides financières aux TPE et PME afin de répondre aux besoins de développement de nos entreprises locales. Nous disposons d'un tissu entrepreneurial de très grande qualité sur notre territoire, il nous incombe donc d'être au plus près de leurs besoins. Concernant l'exogène, nous travaillons main dans la main avec l'ensemble des parties prenantes afin de valoriser notre territoire et ainsi permettre d'imaginer notre agglomération comme un champ

des possibles pour une éventuelle implantation. Il nous faut porter haut les avantages intrinsèques de notre cadre de vie, de notre savoir-faire, de nos talents locaux. Faire de l'économie sur le territoire communautaire doit être perçu comme une opportunité.

2. Quel est le devenir de la friche SODETAL ?

Nous le savons, le devenir du site de la friche SODETAL est un enjeu important pour notre agglomération. Important psychologiquement d'une part, car le retour d'un industriel d'envergure sur notre territoire serait accueilli comme une excellente nouvelle et témoignerait volontiers de l'ambition que nous portons pour ce territoire. Économiquement d'autre part car cela initierait une émulation positive ; de part le recrutement de personnel, d'attraction de profils extérieurs et aussi comme témoin de la vitalité d'un territoire qui a pour seul objectif de s'inscrire pleinement dans le réindustrialisation de notre pays.

3. Comment apporter de l'innovation sur un territoire ?

Il faut en avoir conscience, l'ensemble des régions, des départements, des agglomérations et des villes souhaitent être

LE MOT DE L'ÉLU

attractives économiquement parlant. Nous sommes sur un champ concurrentiel.

Certains ont des atouts naturels, d'autre une notoriété attrayante, pour les autres il faut ne pas avoir peur de prendre des risques, de mouiller le maillot pour approcher, sonder, séduire et convaincre de potentiels prospects de venir s'installer et s'implanter durablement sur notre territoire.

Pour se démarquer deux préalables sont nécessaires, disposer d'une stratégie de développement claire, nous l'avons, et ne pas appréhender d'essayer, de proposer, pour cela nous serons audacieux.

Aussi, il nous appartient de réfléchir à des dispositifs ou leviers qui permettent d'accueillir les porteurs de projets et de les fixer sur notre territoire.

Être innovant c'est proposer des dispositifs d'accompagnement personnalisés aux chefs d'entreprises,

Être dans l'innovation c'est également se concentrer sur l'environnement du monde économique et notamment la question, sous-estimée, du conjoint.

Être innovant c'est aujourd'hui faire du sur-mesure.

C'est sur l'ensemble de ces aspects que nous travaillons.

P.T.C

UN PLAISIR ÉPHÉMÈRE, UN REGRET ÉTERNEL

Prévies ton cerveau : Pertes de mémoire, anxiété, crises de panique, paranoïa, dépression, idées suicidaires, hallucinations.



Vers qui se tourner ? En cas d'urgence : composer le 15 (SAMU) Pour obtenir de l'aide : Addictions France 03.29.76.26.01 / Cent'aid 0.800.77.12.32

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud mène une campagne de sensibilisation sur les risques du PTC

L'AGGLO ET VOUS

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud lance une campagne de sensibilisation sur le PTC (Pète Ton Crâne), une drogue de synthèse dont l'usage se répand sur le territoire. Cette action s'inscrit dans le plan local de prévention de la délinquance dans le cadre du CISPDP pour répondre aux problématiques d'addictions identifiées dans le Contrat Local de Santé.

Du cannabis de synthèse aux puissants effets

Le buddha blue ou PTC (Pète ton crâne) est depuis quelques années la drogue la plus consommée des adolescentes et adolescents. Ce cannabinoïde de synthèse se présente le plus souvent sous la forme d'un liquide incolore et inodore, et il s'inhalé via une cigarette électronique. Les effets de cette drogue représentent un véritable danger pour la santé.

Certains adolescents ayant consommé du PTC ont développé de graves effets secondaires : paralysie, hallucinations, tachycardie, fortes migraines, crises de paranoïa ou encore détresse respiratoire.

Classé sur la liste des stupéfiants, il est difficilement détectable, très peu cher et facile à acheter sur Internet.

Les enjeux de la campagne de sensibilisation pour notre territoire

L'objectif de la Communauté d'Agglomération est non seulement de prévenir mais aussi de lutter contre l'usage de cette drogue.

Pour ces raisons, en collaboration avec les différents partenaires, la collectivité lance une stratégie d'action en réponse à un problème d'actualité. Notamment, en informant les acteurs du territoire sur le produit, ses caractéristiques et les ressources existantes face à cette problématique.

En résumé, le PTC est une drogue qui comporte plus de risques que le cannabis et il est important d'en avertir les adolescentes et adolescents, ainsi que leurs parents. Le risque zéro n'existe pas, c'est pourquoi la Communauté d'Agglomération privilégie la communication pour sensibiliser les publics. La collectivité lance une campagne de communication pour s'attaquer au problème avec notamment, des affiches, des spots radios et également la réalisation d'une vidéo dans laquelle participeront des jeunes du territoire tant qu'acteurs mais aussi techniciens de production. Une action en collaboration avec Addictions France (03 29 76 26 01).



Tu sais pourquoi l'année commence un 1^{er} janvier ?

En France, 1^{er} janvier n'a pas toujours rimé avec nouvelle année. C'est seulement depuis le XVI^e siècle que cette date marque le passage à une nouvelle année, et voici pourquoi !

Le calendrier de Jules César

Il y a bien longtemps, selon les régions du monde, la nouvelle année pouvait commencer n'importe quand ! C'est l'empereur romain Jules César qui a décidé de remettre de l'ordre dans tout ça. Les Romains furent les premiers à établir un calendrier de 355 jours basé sur le cycle de la lune, le calendrier lunaire faisant commencer l'année le 1^{er} mars, en hommage au dieu de la guerre.



En 46 avant notre ère une décision de l'empereur Jules César fait démarrer l'année le 1^{er} janvier dédié à Janus, le dieu aux deux faces, l'une tournée vers l'avant, l'autre vers l'arrière. L'on parle alors du calendrier "julien", basé sur le cycle solaire, qui instaure une année de 365 jours.

La réforme grégorienne

En 1582, c'est le pape Grégoire XIII qui va généraliser le jour de l'An au 1^{er} janvier dans l'Europe catholique, et instaurer le calendrier grégorien.

Le pontife souhaite notamment corriger le retard que prenait le calendrier julien sur le Soleil, un retard de 10 jours au moment de la réforme, ce qui implique quelques changements.



Les autres « Nouvel An » dans le monde : lune ou soleil ?

Le « Nouvel An » continue de se fêter en fonction des traditions religieuses ou culturelles.

Le calendrier musulman a commencé en l'an 622 du calendrier grégorien et il observe les croissants de Lune.

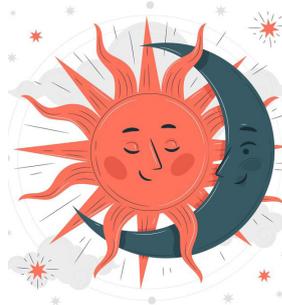
Dans le calendrier juif, à la fois solaire et lunaire, la nouvelle année tombe en général en septembre.

Et dans certains pays d'Europe de l'Est, comme la Russie, l'église orthodoxe utilise toujours le calendrier de Jules César, décalé de treize jours par rapport au grégorien.

Le « Nouvel An » a été fêté le 14 janvier.

En Chine, le calendrier traditionnel prend en compte le cycle du Soleil mais aussi les phases de la Lune.

Le prochain « Nouvel An » sera donc fêté le 1^{er} février prochain.



Nouvel An : les traditions les plus surprenantes à travers le monde

Si tu veux fêter la nouvelle année ailleurs, voici quelques traditions à connaître :

- ✦ brûler et boire ses vœux du Nouvel An en Russie,
- ✦ manger 12 grains de raisin en Espagne,
- ✦ se baigner dans une eau glacée au Canada,
- ✦ faire le ménage au Japon appelé "ōsōji",
- ✦ manger une choucroute en Belgique,
- ✦ sauter sept fois dans les vagues au Brésil.



Horaires d'ouverture

CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC

Pendant la période scolaire

Tél. 03 29 79 09 06

MARDI de 12h à 13h30 et de 17h à 18h45

MERCREDI de 11h30 à 13h15 et de 14h30 à 19h15

JEUDI de 17h à 18h45

VENDREDI de 11h30 à 13h30 et de 17h à 20h45

SAMEDI de 11h à 13h15 et de 14h30 à 18h45

DIMANCHE de 9h à 12h45

CENTRE NAUTIQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

Pendant la période scolaire

Tél. 03 29 78 43 15

LUNDI de 16h30 à 18h45

MARDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h45

MERCREDI de 12h à 13h30 et de 14h30 à 18h45

JEUDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 18h30

VENDREDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 18h45

SAMEDI de 10h30 à 12h15 et de 14h30 à 19h15

DIMANCHE de 9h à 12h15

LE MUSÉE BARROIS

Fermé au public.

Dans un souci de préserver au mieux le patrimoine, d'engager un vaste chantier des collections sur les 30 000 oeuvres que compte le Musée, l'établissement est fermé au public. Des travaux sont programmés pour redonner toute sa beauté à l'ancien château des ducs de Bar. Ils seront aussi l'occasion de repenser le Musée barrois pour en faire un musée moderne, accueillant, pédagogique, un musée du XXI^e siècle, lieu de rencontre, de transmission et d'échanges. Durant cette période de fermeture, le Musée barrois poursuit ses missions de médiation auprès de tous les publics à travers des actions hors-les-murs et numériques. Animations, mise en ligne des collections et projets à la carte sont au programme.

Retrouvez l'actualité sur le site Internet et les réseaux sociaux.

Contact : musee@meusegrandsud.fr

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

MARDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h30 à 18h

JEUDI de 13h30 à 18h

VENDREDI de 13h30 à 18h

SAMEDI de 10h à 17h

MÉDIATHÈQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

Tél. 03 29 78 43 25

MARDI de 16h à 18h

MERCREDI de 10h à 12h et 14h à 18h

JEUDI de 16h à 18h

VENDREDI de 10h à 12h et 14h à 18h

SAMEDI de 10h à 12h et 14h à 17h

Service Environnement Ordures Ménagères

Tél : 03 29 78 29 77 - tri.selectif@meusegrandsud.fr

LUNDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

MARDI de 8h30 à 12h

MERCREDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

JEUDI de 8h30 à 12h

VENDREDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

SORTIE DES POUBELLES

Les bacs d'ordures ménagères ou de tri sont à sortir pour 19h, les poignées des bacs côté route.

FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Actualisation d'un dossier d'ordures ménagères ou modification d'une facture :

Service facturation - 03 29 78 29 77

Paiement d'une facture, demande d'échéancier, relance :
Trésorerie Principale - 03 29 79 23 01

ACCÉDER À VOTRE ESPACE WEB USAGER :

<https://www.meusegrandsud.fr/fr/vivre/au-quotidien/les-dechets-et-vous/le-web-usager.html>

En vous inscrivant, vous avez accès rapidement et facilement :

- à vos duplicatas de facture
- aux numéros de puce de vos bacs pour les identifier
- au détail des levées de chacun de vos bacs

Les déchèteries

(DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

BAR-LE-DUC

LUNDI de 13h à 18h

MARDI / MERCREDI

de 9h à 12h et de 13h à 18h

JEUDI de 13h à 18h

VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h à 18h

DIMANCHE de 9h à 12h

LIGNY-EN BARROIS

LUNDI FERMÉE

MARDI / MERCREDI

de 13h30 à 17h30

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

DIMANCHE de 9h à 12h

Ressourcerie de Bar-le-Duc

face à la déchèterie

DU MARDI AU VENDREDI de 13h à 17h

SAMEDI de 9h à 12h et de 13h à 17h

Pour suivre l'actualité du centre nautique, de la médiathèque, du musée et de La Barroise, vous pouvez consulter le site Internet :

www.meusegrandsud.fr dans la rubrique **VIVRE/VOS LOISIRS** et dans la rubrique **LA BARROISE**.

MEILLEURS VŒUX

2024

La Ville de Bar-le-Duc et la Communauté
d'Agglomération Meuse Grand Sud
vous souhaitent leurs meilleurs vœux

